

ÉDITORIAL

Ottawa dans le bien d'autrui

Il devrait y avoir des limites à l'hypocrisie officielle même si le citoyen, bon enfant, en tolère toujours une part. Mais le gouvernement fédéral n'a pas connu de pudeur dans le récent discours du Trône en annonçant qu'il s'installait derechef dans le champ de l'éducation, exclusivement réservé aux provinces dans la constitution canadienne. Rarement aura-t-on vu pareil cynisme pour violer les principes fondamentaux de l'arrangement fédéral qui nous gouverne. Les députés conservateurs du Québec, qui acquiescent du bonnet pendant que passe cette parade, méritent le lâchage que la population leur réserve.

Depuis que le gouverneur général a lu le texte qui sortait le chat du sac, on s'évertue, à Ottawa, à couvrir pudiquement ses griffes. M. Benoît Bouchard, professeur, directeur d'école secondaire et de cégep avant que d'être ministre, et M. Arthur Tremblay, grand architecte du système d'éducation du Québec avant que d'être sénateur, réduisent l'offensive fédérale à un simple et inoffensif exercice de remue-ménages. Il ne s'agit, disent-ils, que de travailler avec les provinces à établir des « objectifs communs ». Une fois la vertueuse concertation terminée, c'est promis, Ottawa ne mettra pas le bout du petit doigt dans le travail d'éducation proprement dit.

Il est vrai que bien des Canadiens sont analphabètes, mais quelques-uns sont encore capables de lire un texte qui dit exactement le contraire. Le discours du Trône, sans la moindre consultation préalable avec les provinces, décrétait déjà le 13 mai les dits « objectifs communs », en matière d'alphabetisation, de réduction du décrochage scolaire, de formation au travail, et de disciplines prioritaires dans l'enseignement universitaire. C'est ainsi, avec l'air de ne pas y toucher, qu'Ottawa vient de décider d'infléchir le système vers les mathématiques, les sciences et le génie. Tant pis pour ceux qui croient, au contraire, que la détérioration des programmes de sciences sociales reste l'un des plus graves problèmes des universités canadiennes. À Ottawa, c'est de compétitivité industrielle et technologique qu'on est obsédé par les temps qui courent, et c'est par là qu'on entend tirer tout le système universitaire, au diable les analyses plus fines.

De même il est indécent, dira-t-on mensonger, de laisser entendre qu'Ottawa ne se mêlera pas directement de mise en oeuvre d'actions éducatives alors qu'il y est déjà profondément engagé. Le dossier que LE DEVOIR publiait les 26 et 27 mars derniers colligeait des faits archi-connus dans le monde de l'éducation. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'Ottawa, tout en freinant la croissance des transferts monétaires et fiscaux aux provinces au titre de l'éducation (une dizaine de milliards annuellement), utilise une partie des économies ainsi faites pour agir directement sur les orientations des systèmes provinciaux d'éducation. Il l'a fait en créant un système d'aide aux étu-

dants en sciences et en génie, en définissant lui-même la façon d'intervenir auprès des adultes analphabètes, en saupoudrant des « centres d'excellence » dans l'une ou l'autre université selon son bon vouloir, et bien sûr en cadrant solidement les directions des grands conseils de recherche qui ont à leur tour un effet structurant sur le développement des universités. Quand le gouvernement fédéral a débarqué sur le front du décrochage scolaire, il y a quelques mois, il est allé jusqu'à s'entendre directement avec les commissions scolaires en leur offrant des projets spéciaux. Il ne se prépare pas à dépenser près de trois cents millions de dollars dans l'enseignement secondaire, au titre de ce programme qui lui permet de se mêler même du curriculum, pour tenir

L'initiative d'Ottawa est la dernière chose dont le système scolaire avait besoin

de simples colloques sur des « objectifs communs ». Bref, on prend les gens pour des imbéciles.

Et si on se sent capable de le faire, c'est sous la clameur sans cesse plus forte au Canada anglais, qui réclame une stratégie fédérale en éducation, quand ce n'est un ministère fédéral de l'Éducation. Illégal et inconstitutionnel à sa face même, ce projet a acquis une légitimité incontestable dans les milieux canadiens d'éducation. Il ne se passe plus un colloque sans qu'on pleure sur les atavismes scolaires et sans qu'on souhaite devenir les miraculés du messie fédéral. Curieuse logique, au demeurant. On voit mal en quoi le gouvernement central, éloigné des citoyens, incapable de moduler ses interventions comme on l'a vu dans le dossier éducatif du développement régional ou de la formation de la main-d'oeuvre, serait plus génial que les gouvernements provinciaux pour trouver les façons de mieux former les petits enfants et les plus grands.

L'espoir qu'on met dans la supposée sagesse supérieure des élus fédéraux ressemble plutôt à une fuite en avant, et souvent à une démission. L'Association des universités et collèges du Canada (AUC), championne de l'intervention fédérale, en est un cas de manuel. À force de gémir sur toutes les tribunes pour qu'Ottawa « assume le leadership » de l'enseignement supérieur au pays, elle braque le réflecteur sur l'impudence des établissements qu'elle représente. Qu'est-ce qui empêche les universités canadiennes, lieux de haut savoir et d'autonomie intellectuelle, de se donner elles-mêmes des objectifs communs et une stratégie intelligente ? En quoi seront-elles plus avancées quand elles tomberont sous la coupe de la bureau-

cratie fédérale, en sus d'une bureaucratie provinciale dont elles se plaignent déjà amèrement ?

C'est avec désolation qu'on voit le Québec, réticent en surface mais comblant en réalité, participer de facto à cette vaste illusion. Aucun recteur d'université québécoise ne s'est inscrit en faux contre le zèle et les déclarations péremptoires du directeur de l'AUC, bien que certains siègent à son conseil de direction. Le gouvernement du Québec proteste pour la forme mais expédie sur le terrain des directives sur la façon d'encadrer l'intervention fédérale dans l'enseignement secondaire ; ce faisant il l'approuve implicitement, comme il l'a fait régulièrement par le passé. Même la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), dont la très indépendantiste présidente a dénoncé les intentions du discours du Trône, souhaite vivement qu'Ottawa mette sur pied un centre de recherche sur le décrochage scolaire, et elle participe aux colloques outaouais sur la question.

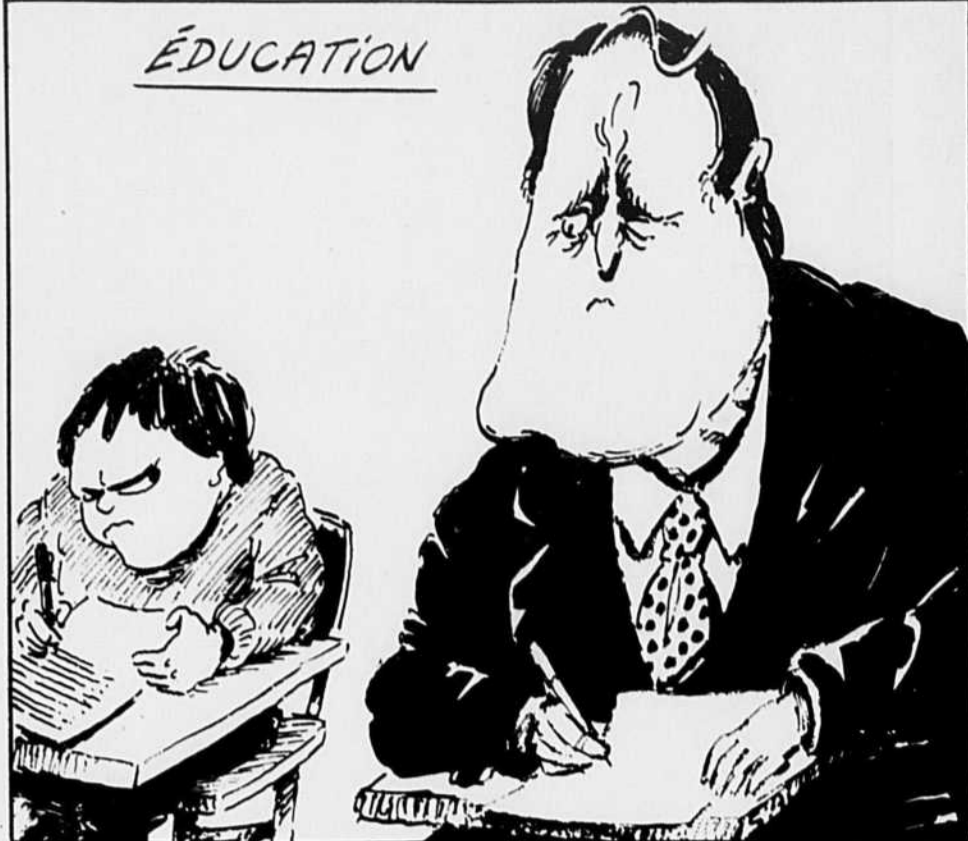
Comme dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, on est en train de concocter une recette pour le chaos, le dédoublement des efforts, la confusion. C'est la dernière chose dont le système scolaire avait besoin et l'initiative d'Ottawa arrive à point nommé pour permettre aux provinces d'abdiquer leurs responsabilités, comme le fait le Québec qui refuse d'envisager une seconde réforme de l'éducation, de jeter un regard radicalement critique sur sa performance et ses propres écueils.

Ce détournement d'énergies est bien plus grave que l'accroc à la légalité constitutionnelle, quoi qu'il reste impensable de faire fi du régime de droit dans lequel nous vivons, du moins jusqu'à nouvel ordre. Dans leur magistrale étude sur *Le Droit de l'enseignement supérieur*, tout frais paru aux Éditions Thémis, les juristes Andrée Lajoie et Michelle Gamache démontrent à l'envi que la plupart des interventions d'Ottawa dans le champ universitaire pourraient être déclarées inconstitutionnelles, si elles étaient contestées devant les tribunaux. Cela vaudrait même pour les transferts fiscaux et monétaires, qu'Ottawa consent sans y attacher de conditions quant à la façon de les dépenser.

Si le vœu du Canada anglais est de répudier l'arrangement constitutionnel canadien à ce chapitre, il y a une façon franche de le faire, par voie d'amendement à la constitution. Il suffirait que sept provinces représentant 50 % de la population consentent à donner à Ottawa une compétence en éducation ; en vertu de l'accord constitutionnel de 1982, le Québec pourrait refuser de participer à une telle entente, et obtenir compensation financière. Dans le climat actuel, il est certes exclu pour le moment d'entreprendre une telle négociation constitutionnelle à la pièce. Raison de plus qu'aurait pu trouver Ottawa, si ses motifs étaient purs, pour s'abstenir d'ajouter à la pagaille.

LISE BISSONNETTE

ÉDUCATION



Jeffrey Simpson

Ne comptez pas sur l'Ouest

Pendant ce qui a semblé une éternité, Claude Morin a influencé la stratégie du Québec en matière intergouvernementale, soit en tant que haut fonctionnaire, soit comme ministre. Quand Morin levait le nez de ses dossiers ou allait dîner avec ses collègues, il y a gros à parier qu'il croisait Mel Smith, son homologue de Colombie-Britannique. Pendant 20 ans, de 1967 à 1987, Smith a servi comme conseiller constitutionnel senior sous quatre gouvernements successifs de Colombie-Britannique. Peu de Canadiens connaissent le débat constitutionnel mieux que Smith.

Smith a récemment pris sa retraite, mais il a pris le temps d'écrire un rapport de 102 pages sur l'histoire et l'avenir des négociations constitutionnelles au Canada. Le rapport est entièrement fidèle à la vision de la réforme constitutionnelle mise de l'avant par les gouvernements de Colombie-Britannique depuis les années 1960. Reste à voir si cette vision prévaudra si, comme on s'y attend, le NPD gagne les élections cette année sous la houlette de Mike Harcourt.

Mais ce qui vaut qu'on s'intéresse, au Québec, aux idées de Smith, c'est la preuve qu'elles fournissent — s'il en fallait encore — de l'erreur que commet Robert Bourassa en supposant que la Colombie-Britannique (et l'Alberta) sont les alliés naturels du Québec. Le premier ministre semble croire que la décentralisation massive du système fédéral proposée par le rapport Allaire et par la commission Bélanger-Campeau pourrait éveiller des sympathies en Colombie-Britannique.

Eh bien, Smith ne joue plus de rôle déterminant au gouvernement de Colombie-Britannique, mais beaucoup de ses opinions sont largement partagées dans la province. Et bien peu sont compatibles avec quoi que soit du contenu des rapports Allaire et Bélanger-Campeau. De ces deux rapports, Smith dit qu'ils « laissent beaucoup à désirer, même comme base de négociation avec les autres partenaires de la fédération ».

La vision de Smith est un mélange de décentralisation des pouvoirs d'Ottawa aux provinces et de représentation régionale accrue dans les institutions gouvernementales fédérales. Cette vision rejette aussi toute notion de statut particulier pour le Québec ou de veto québécois sur les changements constitutionnels.

LES TEMPS CI, la réforme du Sénat est identifiée à l'Alberta, en particulier un sénat Triple-E : égal, élu et efficace. Mais dans les années 1970, la Colombie-Britannique fut le premier gouvernement à réclamer une réforme du Sénat. À l'époque, les gens assis à la table constitutionnelle trouvaient la Colombie-Britannique passablement farfelue. Peu de gouvernements s'intéressaient à la réforme du Sénat. Aujourd'hui, tous hors Québec, sont intéressés. Même le premier ministre ontarien Bob Rae, un néo-démocrate, souscrit à l'idée d'un Sénat élu pour donner aux petites provinces davantage de poids à Ottawa.

On ne s'étonnera donc pas qu'un Sénat élu soit au cœur des vœux que Smith formule pour le Canada. Il veut un Sénat doté de réels pouvoirs et composé de 76 membres : dix chacun pour le Québec et l'Ontario, huit pour l'Alberta et la Colombie-Britannique, six pour chacune des autres provinces, deux pour le Yukon et deux pour les Territoires du Nord-Ouest.

Smith propose aussi une nouvelle institution, un Conseil de la Fédération. Cette institution serait le lieu permanent des négociations fédérales-provinciales. Chaque gouvernement y disposerait d'un vote. Les décisions requerraient le soutien d'Ottawa plus sept provinces représentant 50 % de la population.

Le Conseil ratifierait les nominations fédérales, y compris à la Cour Suprême ; approuverait les lois fédérales administrées par les provinces ; ratifierait les traités internationaux tombant dans le champ de compétence provinciale ; débattrait des programmes dont les coûts sont partagés entre les deux juridictions ; approuverait les dépenses d'Ottawa dans les domaines de compétence provinciale.

Smith critique vertement le rapport Allaire du Parti libéral du Québec, qu'il juge beaucoup trop décentralisateur, mais il est prêt à accorder aux provinces certains pouvoirs supplémentaires. Pour cela, il rallongerait la liste des compétences partagées dans la constitution, et

permettrait aux provinces d'y choisir les domaines dans lesquels elles veulent légiférer. Québec se saisirait vraisemblablement de tous les pouvoirs figurant sur la liste ; les autres provinces en choisiraient tout au plus quelques-uns, préférant laisser les rênes à Ottawa.

Smith s'opposait vigoureusement aux accords du lac Meech pour toutes sortes de raisons. Parmi lesquelles son horreur du chantage affectif exercé par ceux qui disaient que si le lac Meech échouait, le Québec pourrait quitter le Canada. Le Québec, pense-t-il, a acquis d'importantes mesures de protection dans la ronde de négociations constitutionnelles de 1981-82, particulièrement pour les droits linguistiques.



Il désapprouvait particulièrement le fait que le lac Meech donnait au Québec droit de veto sur les réformes constitutionnelles et étendait la portée de la règle de l'unanimité dans la formule d'amendement de la constitution. Un veto et/ou l'unanimité bloqueraient la réforme du Sénat.

Smith écrit : « Au moment du rapatriement, en échange d'une formule d'amendement attrayante, la Colombie-Britannique a accepté de se rallier à ceux qui renouaient au concept éprouvé de la suprématie parlementaire pour s'en remettre aux douteux résultats du processus judiciaire ; elle a embrassé le principe de droits significatifs pour les minorités linguistiques, en particulier dans le domaine de l'éducation, et a ajourné ses propres priorités constitutionnelles. Pour ce prix élevé qu'elle a payé, la Colombie-Britannique devrait prendre la position que tout changement à la formule d'amendement est désormais hors de question. »

Un thème récurrent du rapport de Smith est que Québec ne devrait plus dominer la réforme constitutionnelle. Pendant la majeure partie de sa carrière, Mel Smith a vu une série de gouvernements fédéraux et québécois se pencher sur la place du Québec dans le Canada. Le lac Meech m'était que la dernière d'une longue liste de tentatives de réforme constitutionnelle.

Smith, comme beaucoup de Canadiens-anglais, est manifestement las de toute cette attention prodiguée au Québec. Il fait remarquer que jamais un citoyen de Colombie-Britannique n'est devenu premier ministre du Canada. Les ministres provinciaux de Colombie-Britannique ont tendance à se faire battre par les ministres originaires du Québec et de l'Ontario. Sur 19 agences fédérales passées en revue par le gouvernement de Colombie-Britannique, 11 ne comptaient aucun résident de C-B à leur conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, Smith estime que, au sein du gouvernement fédéral comme dans les conférences fédérales-provinciales, les intérêts de la Colombie-Britannique sont systématiquement considérés comme secondaires et passent généralement après ceux du Québec.

« Les forces naturelles (géographie, économie, développement historique, démographie) ont éloigné la Colombie-Britannique du reste de la nation », écrit Smith. « Malheureusement, le cadre institutionnel actuel au centre du pays nous a tenus éloignés, en ne répondant pas aux besoins politiques particuliers et spécifiques de notre province. »

Smith ne le dit pas explicitement, mais il laisse entendre que si la nouvelle ronde constitutionnelle fait quoi que ce soit pour le Québec, alors bon nombre de préoccupations de la Colombie-Britannique devront également être prises en compte. Les remèdes prescrits par Smith ne feront pas l'unanimité dans sa province, mais tout le monde serait d'accord avec les sentiments qu'il exprime.

LETTRES AU DEVOIR

Un pluralisme essentiel

MONSIEUR CIACCIA, c'est avec grand intérêt, mais aussi un peu de malaise que j'ai pris connaissance du message que vous avez récemment adressé à la communauté italienne du Québec, dans lequel vous l'invitez à se mobiliser pour sauver le Canada.

Comme vous, je trouve important que le débat constitutionnel actuel devienne l'affaire de tous les Québécois, de la nation canadienne-française comme des communautés culturelles. Comme vous, et comme ce journal de Hong Kong que vous avez cité, je me réjouis que les communautés italienne, grecque et juive du Québec, les plus anciennement arrivées parmi la nation canadienne-française, aient décidé de s'impliquer publiquement dans un débat qui concerne notre avenir à tous.

Le Québec, notre terre désormais commune, est en effet une terre de tolérance et de démocratie, un lieu rare dans l'histoire d'un XXe siècle qui a connu, malheureusement, bien des éclipses de ces grands idéaux. Pour n'en mentionner que quelques-unes, il y a eu l'Italie fasciste, la Grèce des colonels ; il y a encore l'Israël du sionisme. Bien des personnes de ces pays ou d'autres dans le monde, blessées par des régimes qui, pour de plus ou moins longues périodes, ont fait fi de la tolérance et de la démocratie, sont venues trouver au Québec la liberté et le pluralisme auxquels elles aspiraient.

Pluralisme : c'est bien là l'essentiel. De la même façon que la nation canadienne-française du Québec est partagée dans le débat constitutionnel actuel, je souhaite que la communauté italienne, et les autres communautés culturelles, ne se condamnent pas elles-mêmes, et ne soient pas encouragées par leurs porte-parole les plus en vue à se condamner à l'unanimité. Car, c'est dans le pluralisme que réside la clé de leur pleine intégration à ce Québec qui les a choisis et qu'elles ont choisi, que réside aussi le meilleur garant de la démocratie.

Lucia Ferretti
Montréal, 10 mai 1991

Chantage indigne

MONSIEUR le président de l'Ordre des ingénieurs, une nouvelle parue dans LE DEVOIR du 7 mai rapporte le comportement du regroupement des ingénieurs employés du gouvernement du Québec dans le cours de leurs négociations. Je tiens à vous affirmer publiquement combien je suis scandalisé par un tel comportement. L'Ordre des ingénieurs du Québec représente un groupe de professionnels soucieux de la qualité de

leurs activités. Un code de déontologie stipule l'éthique professionnelle dont doit faire preuve tout ingénieur dans la pratique de ses fonctions.

Le comportement du regroupement des ingénieurs du gouvernement est d'une vile mesquinerie qui rappelle les jours sombres de certaines manoeuvres en période de négociation syndicale. De tels agissements discréditent la profession et doivent être blâmés publiquement. Le chantage exercé par des professionnels de l'État est un procédé misérable, indigne du statut qu'ils cherchent paradoxalement à valoriser.

Jean Baudot, ing.
Montréal, 9 mai 1991

La langue apprise

RÉJEAN LACHAPPELLE a évalué tout récemment en ces pages (LE DEVOIR, 9 mai 1991) l'assimilation des francophones au Canada anglais. Son interprétation des données comporte des erreurs dont je ne saurais traiter ici. Les spécialistes en discuteront au prochain congrès de l'ACFAS. Disons seulement qu'il y a plusieurs façons d'aborder les données, et que certaines ne montrent aucun relâchement significatif de l'assimilation.

Le problème principal vient de la question sur la langue maternelle telle que formulée depuis 1981. Statistique Canada est avarié d'information sur la validité des réponses — et pour cause. En juin prochain, nous devrons tous répondre à ceci : « Quelle est la

langue que cette personne a apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise ».

Quand Statistique Canada comprendra-t-il que le répondant ordinaire n'est ni un démographe, ni un constitutionnaliste ? On nous répond que la Charte canadienne des droits et libertés impose semblable formulation. Reconnaissons alors du moins qu'il ne s'agit pas de la langue maternelle mais plutôt de ce qu'il conviendrait d'appeler la « langue en chassée » ou peut-être notre *Charter Tongue*. Et M. Lachapelle conviendra, j'ose croire, que depuis 1981, comment interpréter les réponses n'est pas toujours évident.

Charles Castonguay
Hull, 12 mai 1991

50 %, une règle immuable

DEPUIS QUELQUE temps, certains esprits bien pensants jonglent avec l'idée que le pourcentage de « OUI » à la souveraineté ne devrait pas être de 50 % plus un vote, comme c'est la règle en démocratie mais bien plus, environ 66 % ou les deux tiers des votes.

Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ) est le plus ardent défenseur de cette nouvelle règle, lui le fédéraliste immuable qui, obnubilé par l'idée de gagner à tout prix, ne se rend pas compte que, par sa position, il déclare que le référendum de 1980 s'est soldé par un match nul, le « NON » n'ayant obtenu que 60 % !

Mais, quelle base juridique ou même démocratique peut justifier que nous changions la règle établie ? Serait-ce que les tenants du fédéralisme, se sentant de plus en plus quantifié négligeable dans l'esprit des Québécoises et des Québécois, ont à ce point peur qu'ils sont prêts à brader la base même du système qu'ils prétendent défendre ? Non, le peuple qui est le seul à pouvoir décider n'acceptera pas que l'on tripote les règles du jeu simplement parce que ceux qui sont au pouvoir savent qu'ils sont perdants. Nous n'accepterons pas que pour le référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard en octobre 1992, il faille 66 % des votes pour dire que les Québécoises et les Québécois ont choisi le Québec alors qu'en 1980, on nous a dit ad nauseam que nous avions choisi le Canada.

Ghislain Dufour, qui n'a que faire des sondages démontrant que le Québec a choisi la souveraineté, peut toujours commander un, cinq ou 10 sondages démontrant que sa thèse obtient un appui même mitigé, la démocratie, plus ancienne que son CPQ, a, et gardera, ses règles pour le plus grand bien de notre société.

Pierre Morin
Joliette, 6 mai 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS